

Saint-Genis Laval

**ARRÊTE DU MAIRE
DELEGATION DE FONCTION
Commission de délégation de service public -
Délégation de présidence à M. Jacky Béjean,
3ème adjoint
2024-047**

Transmis en Préfecture le:
Affiché le:
Notifié le:

La Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1413-1 et L2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°09.2020.052 du 10 septembre 2020 portant constitution et désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et commission de délégation de services publics ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Jacky Béjean, 3ème adjoint, pour présider la Commission de délégation de service public dans sa séance du 7 mars 2024 à 10h30.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Jacky Béjean, conseiller municipal, pour signer tous les documents afférents au fonctionnement de la commission du 7 mars 2024.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié, publié sur le site de la ville, inscrit au registre des arrêtés du Maire, et amplifié à madame la préfète du Rhône.

Fait à Saint Genis Laval, 19/02/2024



Madame Marylène MILLET,
Maire de Saint-Genis-Laval

En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.